

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 Février 2026 - Délibération n° 2026/02/16

**OBJET : VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGÈRES (TEOM) POUR L'ANNÉE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 24 février, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 20 Janvier, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – BOSLE Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – VALLAEYS Gaël – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – LUMY Bernard – ROYÈRE Joël – SALADIN Christine – LAINÉ Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Étaient excusés : COTICHE Thierry – RIGAUD Régis – FINI Alain – GARGUEL Karine – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVÉ Nadine – CLOCHON Bruno – DUGAY Jean-Pierre – MEYER Christian – PAROT Jean-Pierre – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – LAGRANGE Serge – TROUSSET Patrick – PATAUD Annick

Pouvoirs :

1. M. Thierry COTICHE donne pouvoir à M. Georges DESLOGES
2. M. Régis RIGAUD donne pouvoir à Mme Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
3. M. Alain FINI donne pouvoir à M. Alain BOSLE
4. Mme Karine GARGUEL donne pouvoir à Mme Annick MALIVERT-LAGRAVE
5. Mme Nadine DESSEAUVÉ donne pouvoir à Mme Monique CAILLAUD
6. M. Serge LAGRANGE donne pouvoir à M. Guy CATHELOT

Suppléances : M. Bernard LUMY – Michel PICOURET

Secrétaire de séance : Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	40	46			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
46	0	0			

Madame la Vice -Présidente précise que le vote des taux est effectué en l'absence de la notification des produits prévisionnels et des taux d'impositions des taxes directes locales (1259) pour 2026, mais que le calcul est basé sur les bases 2025 réévaluées de 0.8% tel qu'annoncé dans le projet de loi de finances 2026..

**Références juridiques :** article 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du CGI

Conformément à l'avis majoritaire de la commission des finances réunie le 2 février 2026, il a été proposé de ne pas modifier les taux des taxes précitées pour l'année 2026.

Les taux proposés sont donc les suivants pour 2026 :

Taxes	Base évaluée 2026	Taux appliqué ferme et définitif	Produit théorique attendu
CFE	2 414 160	30,00%	724 248 €
TFB	16 082 640	2,21%	355 426 €
TFNB	1 262 016	2,59%	32 686 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 112 361 €</b>
THS + THLS	6 082 677	11,47%	697 683 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 810 044 €</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire décide de :

- Ⓢ Voter les 4 taux d'imposition précités pour l'année 2026 ;
- Ⓢ Autoriser M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;
- Ⓢ Constaté que le produit attendu pourra être légèrement différent lorsque les bases locatives seront définitivement connues et dire que le souhait du Conseil Communautaire est de maintenir les taux fixés.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente,  
Martine LAPORTE



Communauté de Communes  
Le Président  
Creuse Sud-Ouest